



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

- 25 MARS 2009 -

N° 06-2009 AFFECTATION DU RESULTAT 2008

L'An Deux Mille Neuf, le 25 Mars à 14 Heures,
Le Conseil d'Administration, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, 1 rue Eugène Vignat à ORLEANS, sous la Présidence de Monsieur Michel GRILLON, Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret.

Nombre de membres en exercice : **23**

Nombre de présents et pouvoirs : **23**

Quorum : **12**

Date de convocation : **18 Mars 2009**

PRESENTS :

- Monsieur GRILLON Michel - Conseiller Général Maire de Boiscommun
- Monsieur HURTIGER Jean-Pierre - Conseiller Général Maire de Gien
- Monsieur MARTIN Michel - Maire de Neuville aux Bois
- Monsieur BOURILLON Christian – Conseiller Général Maire de Chevillon sur Huillard
- Monsieur BOUVARD Jean-Claude - Maire de Guigneville
- Monsieur HAUCHECORNE Bertrand - Maire de Mareau aux Prés
- Monsieur DE GANAY Claude - Conseiller Général Maire de Dampierre en Burly
- Monsieur DEMAUMONT Franck - Conseiller Général Maire de Châlette sur Loing
- Monsieur FEVRIER Albert - Conseiller Général Maire de Ladon
- Madame JOSEPH Michèle - Maire de Dammarie-en-Puisaye
- Monsieur OLIVE Christian - Maire de Saint Hilaire Saint Mesmin
- Madame PINSARD Nicole - Maire de Boulay les Barres
- Madame PIOT Monique - Maire de Nogent sur Vernisson
- Monsieur RAT Emmanuel - Maire de Châtillon sur Loire
- Madame SUIRE Thérèse - Vice-Présidente de l'OPAC d'ORLEANS

Etaient absents mais avaient donné pouvoir :

- Madame ARRETEAU Paula à Madame PINSARD Nicole
- Monsieur BELOUET Philippe à Madame PIOT Monique
- Monsieur BOULEAU Christian à Monsieur BOUVARD Jean-Claude
- Monsieur BOURDIN Claude à Monsieur GRILLON Michel
- Madame FAUTRAT M-Françoise à Monsieur RAT Emmanuel
- Madame LEVY Véronique à Monsieur MARTIN Michel
- Monsieur BAUCHET Pierre à Monsieur HURTIGER Jean-Pierre
- Monsieur GAUCHARD Christian à Monsieur DEMAUMONT Franck

Monsieur Philippe RIVOLET, Payeur Départemental, assistait à la réunion.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'Exercice 2008,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement,

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 802 194.42 €uros.

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- **Affectation obligatoire**

Excédent de fonctionnement capitalisé
(Article 1068) : NEANT

- Solde disponible

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur)
(Article 002) : 802 194.42 €

Approuvé à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme,
ORLEANS, le 30 MARS 2009

LE PRESIDENT
Michel GRILLON